Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_18-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2021 F 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.18
Convention entre la ville de Marmande et la société Unendliche Studio / année 2021

Considérant la volonté municipale de développer l'action artistique sur le territoire,

Considérant que la commune de Marmande et la société UNENDLICHE STUDIO ont établi une convention bipartite répondant aux critères des deux partenaires,

Considérant que les principaux objectifs de cette convention consistent à :

- Favoriser l'élargissement de l'offre des présences artistiques dans la ville.
- Mener un travail d'accompagnement de la relation artistes/publics sur un long terme et notamment dans le cadre d'une politique appuyée autour de la relation art, sciences, technologies et territoires.
- Prendre en compte la notion de territoire de Ville et développer une action avec des acteurs dans et hors les équipements culturels, répartis dans la commune.
- Développer les volets *action culturelle et création* auprès des publics de la commune.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_18-DE

Considérant :

- Qu'*Unendliche Studio* est le nom de la structure juridique porteuse des activités d'Eddie Ladoire, artiste et que les conventions de résidence se mettent en place avec les associations ou les sociétés soutenant les productions desdits artistes.
- Que la somme allouée par la Ville de Marmande en 2021 pourra être dépensée entre septembre 2021 et août 2022.

Le plan de financement de cette Résidence de décompose comme suit :

	Résidence Eddie LADOIRE – saison 1 - septembre 2021 / août 2022
2021 – budget année civile	
Participation Ville – saison 21/22	**15 000 € - Versement via contrat de cession de droits.**
Participation DRAC NA	5000 € - Versement direct à l'auteur
Total 2021	20 000 €

Il est proposé d'accueillir pour la saison 2021-2022 la résidence d'artiste d'Eddie LADOIRE et de conclure avec la SOCIETE UNENDLICHE STUDIO, un contrat de cession d'un montant de 15000 €.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide de conclure un contrat de cession de droits avec la société UNENDLICHE STUDIO pour la résidence d'artiste d'Eddie Ladoire d'un montant de 15 000 €.

Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_18-DE

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 juillet 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 147 Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 06.07.2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08.07.2021.

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 147 Lot-et-Garonne